

Faculté de musique

Université   
de Montréal et du monde.

# **GUIDE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES DE DEUXIÈME et TROISIÈME CYCLES**

**D.É.S.S., MAÎTRISE,  
D.É.P.A. et DOCTORAT**

**Juillet 2021**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Présentation</b> .....	4
<b>Vos personnes-ressources</b> .....	4
<b>Personnel enseignant</b> .....	4
<b>Personnel administratif</b> .....	4
<b>Politiques et règlements en matière de recherche</b> .....	4
<b>Calendrier académique</b> .....	5
<b>RÈGLEMENTS COMMUNS À TOUS LES PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR</b> .....	5
<b>DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE</b> .....	6
<b>D.É.S.S. en médiation de la musique</b> .....	6
<b>D.É.S.S. en musique – Interprétation</b> .....	6
<b>Option Voix et instruments classiques</b> .....	6
<b>D.É.S.S. en musique – Accompagnement au piano</b> .....	6
<b>D.É.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre</b> .....	6
<b>D.É.S.S. en Musiques numériques</b> .....	6
<b>Maîtrise en musique - M.A. Musique</b> .....	6
<b>Maîtrise en musique – Interprétation</b> .....	7
<b>Maîtrise en musique – Accompagnement au piano</b> .....	8
<b>Maîtrise en musique – Interprétation-composition jazz</b> .....	8
<b>Maîtrise en musique – option Composition et création sonore</b> .....	8
<b>Maîtrise en musique – option Composition pour l'écran</b> .....	10
<b>Description des programmes de troisième cycle</b> .....	11
<b>D.É.P.A. en musique – Interprétation</b> .....	11
<b>D.É.P.A. en musique – Accompagnement au piano</b> .....	11
<b>D.É.P.A. en Composition pour l'écran et la scène</b> .....	11
<b>Ph. D. en musique (Doctorat)</b> .....	11
<b>Doctorat en musique - Interprétation</b> .....	13
<b>Doctorat en musique – Accompagnement au piano</b> .....	14
<b>Doctorat en musique – Direction d'orchestre</b> .....	14
<b>Doctorat en musique - option Composition et création sonore</b> .....	15
<b>Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (ESP) .....</b>	18
<b>précisions pour la Faculté de musique (F.M.)</b> .....	19
<b>Dépôt final d'une thèse ou d'un mémoire</b> .....	19
<b>Préparation à l'admission au doctorat</b> .....	23
<b>Esquisse du projet de recherche pour l'admission au doctorat</b> .....	23
<b>Critères d'évaluation</b> .....	27

**Renseignements utiles ..... 30**

### GUIDE DES ÉTUDES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLE

#### D.É.S.S., MAÎTRISE, D.É.P.A. ET DOCTORAT

#### PRÉSENTATION

Le **Guide des études supérieures de la Faculté de musique** présente l'intégralité du Règlement pédagogique des ESP annoté avec les particularités de la Faculté de musique (FM), ainsi que les liens vers les descriptions de nos programmes d'études (structures de programme, les conditions d'admissibilité et les particularités d'inscription). Vous y trouverez également les différents services aux étudiants disponibles sur le campus. Toutes les références **RP-ESP** renvoient au règlement reproduit dans le présent document.

Ce guide doit être consulté électroniquement de façon à avoir accès à tous les hyperliens insérés dans le texte. Outre la table des matières, la fonction « Recherche » dans le menu « Édition » – vous permettra de repérer rapidement la rubrique que vous recherchez.

Les études de maîtrise, diplôme d'études supérieures spécialisées (D.É.S.S.), microprogramme, diplôme d'études professionnelles approfondies (D.É.P.A.) et doctorat sont administrées conjointement par les Études supérieures et postdoctorales (ESP) et par la Faculté de musique. Les ESP ont la responsabilité de la gestion administrative des dossiers jusqu'à l'obtention du grade, alors que la Faculté de musique gère toutes les procédures de réalisation des différentes étapes à l'intérieur des programmes.

#### **Vos personnes-ressources**

- Mathieu Lussier, vice-doyen au premier cycle;
- Pierre Michaud, vice-doyen aux cycles supérieurs et à la recherche;

#### Programmes d'interprétation

- Arnaud Vailland, TGDE, 514 343-7998, B-357
- Jamil Ahmadi, TGDE par intérim, 514 343-6111, poste 5548, B-346

#### Programmes de musicologie

- Véronique Lefebvre, TGDE, 514 343-5897, B-359

#### Programmes de composition et création sonore

- Véronique Lefebvre, TGDE, 514 343-5897, B-359

#### **Personnel enseignant**

Vous trouverez la [liste du corps professoral](#) sur le site de la Faculté de musique.

#### **Personnel administratif**

Vous trouverez la [liste du personnel administratif](#) sur le site de la Faculté de musique.

#### **Politiques et règlements en matière de recherche**

À l'UdeM, toutes les personnes qui travaillent en enseignement et en recherche sont tenues de respecter des normes strictes de probité intellectuelle et d'éthique en recherche et de se conformer au règlement sur les conflits d'intérêts.

Il est recommandé que l'étudiant et le directeur de recherche discutent des politiques institutionnelles en matière de probité et de propriété intellectuelles, de manière à ce que les droits et responsabilités de chacun soient clairement établis.

**Politiques et règlements en matière de recherche de l'Université de Montréal :**

<https://recherche.umontreal.ca/vrrdci/politiques-de-la-recherche/>

**Il est important d'être au fait des règles en matière d'intégrité, de fraude et de plagiat :**

<https://integrite.umontreal.ca/accueil/>

**Calendrier académique**

Vous pouvez consulter le [calendrier académique](#) sur le site de la Faculté de musique.

**RÈGLEMENTS COMMUNS À TOUS LES PROGRAMMES DE CYCLE SUPÉRIEUR**

La Faculté de musique exige des frais pour l'étude du dossier. Ces frais ne sont pas remboursables. Veuillez remplir et retourner le « [formulaire de frais d'audition et/ou entrevue](#) » à cette fin au moment de votre admission.

Le règlement propre à la Faculté de musique exige qu'un directeur de recherche soit attribué à l'étudiant dès le moment où celui-ci est admis.

L'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale. Le demi-temps est autorisé une fois la scolarité minimale complétée.

La scolarité maximale exclut les trimestres de suspension et de préparation (RP-ESP, art. 66). Au-delà de ce délai, l'étudiant doit faire une demande de prolongation. (RP-ESP, art. 70).

Les sujets spéciaux doivent être approuvés par le Comité des études supérieures dans les délais prescrits. L'étudiant doit utiliser ce [formulaire](#).

**Modalités d'évaluation**

- Notation des cours : voir RP-ESP, art.33A
- Note de passage à un cours : 2,0
- Moyenne de passage au programme : 2,7
- En conformité avec les articles 51, 76D et 97, l'évaluation attribuant à l'étudiant une moyenne cumulative inférieure à 2,7 met fin à la candidature.

Après avoir complété la scolarité minimale et les cours du programme (avec une moyenne d'au moins 2,7), l'étudiant s'inscrit à son récital final ou en rédaction jusqu'au dépôt de son travail; après quoi il s'inscrit en évaluation - correction jusqu'au dépôt du rapport final du jury d'évaluation.

## DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE

---

### **D.É.S.S. en médiation de la musique**

**2-600-1-3, version 00 (A2018)**

**Régime d'études:** Temps plein

[Description du programme](#)

### **D.É.S.S. en musique – Interprétation**

**Option Voix et instruments classiques**

**2-605-1-2, version 02 (H2019)**

**Régime d'études:** Temps plein seulement

[Description du programme](#)

### **D.É.S.S. en musique – Accompagnement au piano**

**2-605-1-4, version 00 (H2019)**

**Régime d'études:** Temps plein seulement

[Description du programme](#)

### **D.É.S.S. en musique - Répertoire d'orchestre**

**2-606-1-0, version 02 (A2020)**

**Régime d'études:** Temps plein seulement

[Description du programme](#)

### **D.É.S.S. en Musiques numériques**

**2-615-1-2, version 00 (A2016)**

**Régime d'études:** Temps plein, temps partiel

[Description du programme](#)

### **Maîtrise en musique - M.A. Musique**

**2-600-1-1, version 02 (A2021)**

**Programme avec mémoire ou sans mémoire**

**Régime d'études :** Temps plein

**Scolarité maximale :** 2 ans (6 trimestres)

[Description du programme](#)

## Les différentes étapes qui mènent du dépôt du travail de maîtrise à l'octroi de grade

### **Enregistrement du sujet de recherche**

Avant la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de scolarité, l'étudiant doit remplir le Formulaire « [Enregistrement du sujet de recherche](#) » et le certificat d'éthique s'il y a lieu, et le faire approuver par son directeur de recherche.

### **Avis de dépôt**

Deux mois avant la date prévue pour le dépôt de son travail de maîtrise et après en avoir averti son directeur, l'étudiant complète le formulaire [Avis de dépôt d'un mémoire de maîtrise](#) ou [Avis de dépôt d'un rapport de stage ou d'un travail dirigé](#). Le directeur doit également apposer ses initiales pour

attester qu'il a pris connaissance du mémoire ou du travail dirigé et doit remettre le formulaire à la TGDE.

**Dès le moment de l'avis de dépôt**, le directeur de recherche (et le cas échéant le codirecteur) propose deux membres (président rapporteur et un membre). La composition du jury doit être approuvée par le vice-doyen.

### **Dépôt initial**

L'étudiant doit se conformer aux normes de présentation décrites dans le *Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat de la FESP*.

**A la date prévue, sur rendez-vous avec la TGDE**, l'étudiant dépose **EN PERSONNE** son mémoire, au bureau B-359; ce **premier dépôt se fait toujours en version papier**, en trois exemplaires, quatre s'il y a codirection. La TGDE remet à l'étudiant un reçu officiel pour dépôt.

**Critères d'évaluation** : voir Annexe V

### **Rôle du jury**

Le jury peut accepter, refuser ou retourner le travail à l'étudiant pour correction. Dans le cas de corrections majeures, un second dépôt est à prévoir. (RP-ESP, art. 91)

### **Dépôt final**

Après réception du rapport définitif qui atteste de l'acceptation du travail de maîtrise, l'étudiant peut procéder à son dépôt final.

**IMPORTANT** : La Faculté de musique bénéficie de mesures particulières pour le dépôt final des travaux de maîtrise et des thèses. Voir *Dépôt final d'une thèse ou d'un mémoire – Procédurier étudiant* à l'Annexe III.

## **Maîtrise en musique – Interprétation**

2-605-1-1, version 08 (H2019)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale: 2 ans (6 trimestres).

### **Description du programme**

Les étudiants des programmes de Maîtrise en interprétation (cordes, vents, percussion et harpe) et de D.É.S.S. – Répertoire d'orchestre doivent obligatoirement se présenter à l'audition d'orchestre. À la suite de cette audition, ils recevront leur assignation à l'un des grands ensembles.

La participation aux auditions et aux grands ensembles est obligatoire pendant deux trimestres consécutifs.

### **Cours d'instrument**

Durée du cours d'instrument : 60 minutes;

Nombre de trimestres\* : 3;

Un trimestre comprend treize semaines de cours et deux semaines d'examens. L'étudiant doit donc recevoir au moins treize cours d'instrument. Si l'étudiant annule lui-même un cours pour raison de maladie ou autre, le professeur peut vérifier les possibilités de remise du cours, mais n'est pas obligé de garantir de nouvelles disponibilités.

\*RAPPEL : compte-tenu qu'il n'y a pas de cours d'instrument durant le trimestre d'été, l'étudiant pourra suivre son cours d'instrument à son premier trimestre de rédaction, soit à son 4<sup>e</sup> trimestre de scolarité globale.

#### Accompagnement :

La Faculté n'offre pas d'heures d'accompagnement et de coaching vocal à ses étudiants aux études supérieures. Vous êtes donc libres de choisir l'accompagnateur ou le coach vocal de votre choix à vos frais.

#### Récital de première année (MIN 6959)

Durée : 30 à 40 minutes

Période prescrite : admis à l'automne : récital début mars;  
admis à l'hiver : récital début novembre;  
se référer au calendrier académique

Composition du jury : deux membres

Critères d'évaluation : voir Annexe V

Mode d'évaluation : notation littérale (RP – ESP, art. 33A)

Pondération de l'évaluation : moyenne des évaluations des membres

#### Récital final (MIN 6960)

Durée : 60 minutes

Période prescrite : avant la fin de sa 2<sup>e</sup> année (6<sup>e</sup> trimestre)

Composition du jury : trois membres, dont un membre externe

Critères d'évaluation : voir Annexe V

Mode d'évaluation : Le jury peut accepter, refuser ou demander la reprise du récital final. Dans ce cas, l'étudiant est tenu d'aviser le vice-doyen aux cycles supérieurs s'il désire ou non se prévaloir de son droit de reprise. Il faut cependant noter que la Faculté n'offre pas l'encadrement durant le délai accordé par le vice-recteur adjoint aux études supérieures. L'étudiant est alors inscrit en correction-évaluation.

### **Maîtrise en musique – Accompagnement au piano**

2-605-1-3, version 00 (H2019)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale: 2 ans (6 trimestres).

#### Description du programme

### **Maîtrise en musique – Interprétation-composition jazz**

2-605-1-6, version 00 (H2019)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale: 2 ans (6 trimestres).

#### Description du programme

### **Maîtrise en musique – option Composition et création sonore**

2-610-1-1, version 07 (A2021)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale: 2 ans (6 trimestres).



## Précisions quant à la scolarité de cours

La Faculté de musique ne dispensant pas de cours au trimestre d'été (inscription obligatoire), les étudiants peuvent compléter leur scolarité lors du premier trimestre de rédaction (maximum de 9 crédits).

## Description du programme

Tutorat : cours de composition et création sonore (MCT 6401-2-3)

Durée du cours de composition hebdomadaire : 60 minutes;

Nombre de trimestres\* : 3;

Un trimestre comprend treize semaines de cours et deux semaines d'examens. L'étudiant doit donc recevoir au moins treize cours de composition. Si l'étudiant annule lui-même un cours pour raison de maladie ou autre, le professeur peut vérifier les possibilités de remise du cours, mais n'est pas obligé de garantir de nouvelles disponibilités.

\*RAPPEL : compte-tenu qu'il n'y a pas de cours de composition durant le trimestre d'été, l'étudiant pourra suivre son cours de *Composition et création sonore 3* à son premier trimestre de rédaction, soit à son quatrième trimestre de scolarité globale.

Recherches et composition finales MCT 6961

Après avoir complété la scolarité minimale et les cours du programme (avec une moyenne d'au moins 2,7), l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son travail, après quoi il s'inscrit en évaluation - correction jusqu'au dépôt du rapport final du jury d'évaluation.

## Voir les différentes étapes qui mènent au dépôt de travail de maîtrise.

### Les différentes étapes dans la préparation des récitals

#### D.É.S.S., maîtrise, D.É.P.A. et doctorat :

##### Date du récital

La date du récital est établie par le responsable de secteur en collaboration avec les affaires publiques et doit être réservée directement auprès de la technicienne à la production au local B-310. L'étudiant doit par la suite s'assurer de la disponibilité de son accompagnateur et de son co-directeur s'il y a lieu.

Le premier jour du mois précédant le mois du récital (exemple : le 1<sup>er</sup> avril, pour un récital ayant lieu le 15 mai), l'étudiant doit :

- 1- remplir le formulaire *Programme de récital* qui se trouve sur le site de la Faculté;
- 2- transmettre ce formulaire par courriel à [recital@musique.umontreal.ca](mailto:recital@musique.umontreal.ca) en format **WORD** en prenant soin d'indiquer son nom dans la zone « objet » du courriel;
- 3- imprimer et faire signer ce formulaire par son directeur;
- 4- déposer le formulaire au bureau B-310 pour approbation par le vice-doyen aux cycles supérieurs.

En cas de remise ou d'annulation, une pénalité financière de 75 \$ est exigée si le concert est déjà publié dans le calendrier des activités. Une autre date ne pourra être fixée avant l'acquittement de la pénalité.

N.B. Cette étape enclenche le processus de nomination du jury.

##### Avis de récital final

**En même temps que le dépôt du programme de récital**, l'étudiant :

- complète le formulaire *Avis de récital final*.

- remet les **notes de programme accompagnées d'un texte explicatif portant sur sa démarche d'interprète** (5 pages).

### **Programme de récital**

- Aucune œuvre déjà jouée durant les études de premier cycle n'est acceptée. Les programmes de chacun des récitals doivent être différents.
- La programmation du récital final peut comporter une œuvre de musique de chambre d'une durée n'excédant pas 20 minutes.

**IMPORTANT : Le programme de récital ne comporte aucune valeur en crédits, mais ce document est conditionnel à l'obtention du diplôme.**

Critères d'évaluation du programme : voir Annexe V

±

### **Besoins techniques**

La demande doit être faite **au moins 6 semaines avant le récital**. Tout répertoire exigeant un soutien technique spécial doit être soumis à la vice-doyenne aux études en interprétation, en début du trimestre. Le vice-doyen approuve ou non la demande. Si le récital final exige le transport d'un instrument autre que le piano, la Faculté assumera le coût d'un seul transport de l'instrument.

### **Le jour du récital**

L'étudiant doit fournir au jury la partition de chaque œuvre qu'il interprète. L'étudiant récupère ses partitions dès la fin du récital. Notez que les commentaires parlés lors de ces récitals ne sont pas autorisés.

## **Maîtrise en musique – option Composition pour l'écran**

**2-610-1-3, version 00 (A2018)**

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale: 2 ans (6 trimestres).

[Description du programme](#)

---

## DESCRIPTION DES PROGRAMMES DE TROISIÈME CYCLE

### **D.É.P.A. en musique – Interprétation**

**3-605-1-2, version 01 (H2019)**

**Régime d'études:** Temps plein seulement

Scolarité maximale : 3 trimestres

#### Description du programme

Voir les différentes étapes dans la préparation des récitals  
D.É.S.S., maîtrise, D.É.P.A. et doctorat, à la page 9

### **D.É.P.A. en musique – Accompagnement au piano**

**3-605-1-4, version 00 (H2019)**

**Régime d'études:** Temps plein seulement

Scolarité maximale : 3 trimestres

#### Description du programme

### **D.É.P.A. en Composition pour l'écran et la scène**

**3-610-1-2, version 00 (A2013)**

**Régime d'études:** l'inscription à temps plein est obligatoire durant la scolarité minimale.

Scolarité maximale : 3 trimestres

#### Description du programme

### **Ph. D. en musique (Doctorat)**

3-600-1-2, version 03 (A2021)

Régime d'études : Temps plein – demi-temps

Scolarité maximale : 15 trimestres (5 ans) temps plein, 18 trimestres (9 ans) demi-temps

#### Description du programme

##### Revue de littérature autour du sujet de thèse (MUL 7930)

Les étudiants doivent compléter cet examen au troisième trimestre à temps plein de leurs études au doctorat.

Rédaction d'un document présentant, en 15 à 30 pages, le sujet de recherche doctorale et l'état de la recherche autour de ce sujet et incluant une bibliographie commentée. Composition du jury : trois ou quatre membres. À ce stade, l'échec est éliminatoire.

Le dépôt de ces documents, en trois exemplaires, se fait au plus tard le 15 août (ou 20 novembre) accompagné du formulaire « Enregistrement du sujet de recherche » signé par le directeur de recherche au bureau de la TGDE.

##### Examen général de doctorat (MUL 7945)

L'étudiant (obligatoirement inscrit à temps plein) doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale **au plus tard avant la fin du sixième trimestre** de sa scolarité, les trimestres préparatoires et de

suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, le doyen peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre.

**L'examen de synthèse ne comporte aucune valeur en crédits. Mais, l'échec à cet examen est éliminatoire.**

a) Épreuve écrite

Six semaines avant la date de l'épreuve orale, le candidat remet en trois exemplaires (quatre si codirecteur) :

- Un document de 30 à 50 pages destiné à être défendu lors de l'épreuve orale. Il comprendra la définition du sujet, la méthodologie, la démonstration de l'originalité du projet et ses particularités; avec l'autorisation de son directeur de recherche le candidat peut aussi proposer un chapitre complet de sa thèse (en privilégiant le chapitre relatif à la problématique et à la méthodologie);
- Une bibliographie complète;
- Un projet de table des matières pour l'ensemble de la thèse.

Ces documents devront être lus et approuvés par le directeur de recherche, avant leur dépôt au secrétariat académique.

b) Épreuve orale

Lors d'une rencontre d'environ deux heures avec le jury, le candidat expose d'abord les grandes lignes du document déposé. Le jury échange ensuite avec le candidat.

Thèse (MUL 7991)

Après avoir complété la scolarité minimale et les cours du programme (avec une moyenne d'au moins 2,7), l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son travail, après quoi il s'inscrit en évaluation - correction jusqu'au dépôt du rapport final du jury d'évaluation.

## **Les différentes étapes qui mènent du dépôt d'une thèse à l'octroi de grade**

### **Enregistrement du sujet de recherche**

**Avant la fin du 3<sup>e</sup> trimestre** de scolarité, l'étudiant doit remplir le Formulaire « [Enregistrement du sujet de recherche](#) » et le certificat d'éthique s'il y a lieu, et le faire approuver par son directeur de recherche.

### **Avis de dépôt**

**Deux mois avant la date prévue** pour le dépôt de sa thèse et après en avoir averti son directeur, l'étudiant complète le formulaire [Avis de dépôt d'un mémoire de maîtrise ou d'une thèse de doctorat](#). Le directeur doit également apposer ses initiales pour attester qu'il a pris connaissance de la thèse et doit remettre le formulaire à la TGDE.

### **Composition du jury**

**Dès le moment de l'avis de dépôt**, le directeur de recherche propose trois membres (président rapporteur, un membre et un examinateur externe). La composition du jury doit être approuvée par le vice-doyen.

### **Dépôt initial**

L'étudiant doit se conformer aux normes de présentation décrites dans le [Guide de présentation et d'évaluation des mémoires de maîtrise et des thèses de doctorat](#) de la FESP.

**À la date prévue, sur rendez-vous avec la TGDE**, l'étudiant dépose EN PERSONNE sa thèse, au bureau B-359; ce **premier dépôt se fait toujours en version papier**, en 5 exemplaires, 6 s'il y a codirection et 7 exemplaires s'il y a cotutelle.

### **Évaluation préliminaire**

Rapport préliminaire : le jury peut autoriser la soutenance de thèse, refuser ou retourner le travail à l'étudiant pour correction. Dans le cas de corrections majeures, un second dépôt est à prévoir.

**Critères d'évaluation** : Voir Annexe V

### **Soutenance de thèse**

Rapport définitif : La thèse est acceptée ou refusée.

### **Dépôt final**

Après réception du rapport définitif qui atteste de l'acceptation de la thèse, l'étudiant peut procéder à son dépôt final dans l'application Papyrus.

**IMPORTANT** : La Faculté de musique bénéficie de mesures particulières pour le dépôt final des mémoires et des thèses. Voir Directives pour le dépôt final à l'Annexe III.

## **Doctorat en musique - Interprétation**

3-605-1-1, version 09 (H2019)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale : 15 trimestres (5 ans) temps plein

### **Description du programme**

#### **Tutorat Cours d'instrument (MUI 7##1, MUI 7##2)**

Durée du cours d'instrument hebdomadaire : 60 minutes

Nombre de trimestres : 4

Un trimestre comprend treize semaines de cours et deux semaines d'examens. L'étudiant doit donc recevoir au moins treize cours d'instrument. Si l'étudiant annule lui-même un cours pour raison de maladie ou autre, le professeur peut vérifier les possibilités de remise du cours, mais n'est pas obligé de garantir de nouvelles disponibilités.

#### **Compte-rendu de la démarche instrumentale**

À la fin de la première année de scolarité, l'étudiant rédige un compte-rendu d'environ deux pages faisant état de sa démarche de recherche en interprétation. Le travail complété doit être déposé en même temps que le programme de récital de 1<sup>ère</sup> année.

#### **Examen général de synthèse (MIN 7945)**

L'étudiant doit subir un examen général de synthèse comportant une épreuve écrite et une épreuve orale **au cours du sixième trimestre** de sa scolarité.

L'échec à cet examen est éliminatoire.

##### a) Épreuve écrite

- Au plus tard le 10 juillet (pour un oral entre la fin août et la deuxième semaine de septembre);
- Au plus tard le 10 mars (pour un oral entre la fin avril et la deuxième semaine de mai);
- Au plus tard le 10 novembre (pour un oral entre le début de décembre et la deuxième semaine de janvier);

Le candidat remet, en trois exemplaires, quatre s'il y a codirection :

- Un travail de synthèse de 40 à 80 pages représentant l'aboutissement ses recherches en interprétation lors des deux années de scolarité ([suivre le guide de présentation des mémoires et thèses](#)).
- Une bibliographie, concernant notamment le document déposé, les recherches liées à la connaissance du répertoire, etc.;
- La liste des œuvres travaillées lors des deux années de scolarité.

b) Épreuve orale

Lors d'une rencontre d'environ 90 minutes avec le jury, le candidat expose les grandes lignes de son document. Le jury échange ensuite avec le candidat, puis ouvre la discussion sur des questions plus générales, liées au répertoire, à l'analyse et à l'interprétation.

#### Récitals, 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années (MIN 7958, MIN 7959)

Durée : 50 à 60 minutes

Période prescrite : admis à l'automne : récital mai ou juin

admis à l'hiver : récital en décembre

Se réf. au calendrier académique

Composition du jury : trois membres sont requis

Critères d'évaluation : voir Annexe V

Mode d'évaluation : notation littéraire

Pondération de l'évaluation : moyenne des évaluations des membres

#### Récital final (MIN 7960)

Durée : 60 minutes

Période prescrite : après le 6<sup>e</sup> trimestre

Composition du jury : quatre membres, dont un membre externe

Critères d'évaluation : voir Annexe V

Mode d'évaluation : le jury peut accepter, refuser ou demander la reprise du récital final. Dans ce cas, l'étudiant est tenu d'aviser la vice-doyenne aux études en interprétation s'il désire ou non se prévaloir de son droit de reprise. Il faut cependant noter que la Faculté n'offre pas l'encadrement, ni l'accompagnement durant le délai accordé par la vice-rectrice des ESP.

#### **Avis de récital final**

**En même temps que le dépôt du programme de récital**, l'étudiant complète le formulaire [Avis de récital final](#).

#### **Doctorat en musique – Accompagnement au piano**

3-605-1-3, version 00 (H2019)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale : 15 trimestres (5 ans) temps plein

[Description du programme](#)

#### **Doctorat en musique – Direction d'orchestre**

3-606-1-0, version 00 (H2019)

Régime d'études : Temps plein

Scolarité maximale : 15 trimestres (5 ans) temps plein

## Description du programme

### **Récitals : (MIN 7968, MIN 7969)**

Durée : 50 à 60 minutes

Période prescrite : admis à l'automne : récital mai ou juin

admis à l'hiver : récital en décembre

Se réf. au calendrier académique

Composition du jury : trois membres sont requis

Critères d'évaluation : voir Annexe V

Mode d'évaluation : notation littéraire

Pondération de l'évaluation : moyenne des évaluations des membres

### Récital final (MIN 7970)

Durée : 60 minutes

Période prescrite : après le 6<sup>e</sup> trimestre

Composition du jury : quatre membres, dont un membre externe

Critères d'évaluation : voir Annexe V

Mode d'évaluation : le jury peut accepter, refuser ou demander la reprise du récital final. Dans ce cas, l'étudiant est tenu d'aviser la vice-doyenne aux études en interprétation s'il désire ou non se prévaloir de son droit de reprise. Il faut cependant noter que la Faculté n'offre pas l'encadrement, ni l'accompagnement durant le délai accordé par la vice-rectrice des ESP.

## **Doctorat en musique - option Composition et création sonore**

### **3-610-1-1, version 06 (A2021)**

Régime d'études : Temps plein – demi-temps

Scolarité maximale : 15 trimestres (5 ans) temps plein, 18 trimestres (9 ans) demi-temps

## Description du programme

### **RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE**

#### **MCT 7130A à D Composition et création sonore 1 à 4**

Durée du cours de composition hebdomadaire : 60 minutes

Nombre de trimestres : 4

Un trimestre comprend treize semaines de cours et deux semaines d'examens. L'étudiant doit donc recevoir au moins treize cours de composition.

#### **MUS 7411-4 Colloquium d'études supérieures en composition 1 à 4**

Le colloquium d'études supérieures est un forum doctoral qui permet aux étudiants d'exposer leurs démarches en recherche et création devant leurs collègues et professeurs. Ce séminaire accueille également des conférenciers invités. Il est suivi, pendant la période de scolarité (au moins 2 sessions sur 4) ou pendant la période de rédaction.

#### **MCT 7930 Projet de thèse**

Avant la fin du troisième trimestre de scolarité : dépôt d'une pièce complète ou partielle (partition et/ou enregistrement) accompagnée d'un texte de 5 à 10 pages sur l'orientation théorique accompagnant la démarche de création. Composition du jury : trois membres. À ce stade, l'échec est éliminatoire.

Le dépôt de ces documents, en trois exemplaires, se fait au plus tard le 15 août (ou 20 novembre) accompagné du formulaire « Enregistrement du sujet de recherche » signé par le directeur de recherche au bureau de la TGDE.

### **MCT 7945 Examen général de doctorat**

L'étudiant (obligatoirement inscrit à temps plein) doit, à moins que l'examen n'ait été ajourné, avoir subi un examen général de doctorat comportant une épreuve écrite et une épreuve orale au plus tard avant la fin du sixième trimestre de sa scolarité, les trimestres de préparation et de suspension étant exclus du calcul établissant cette échéance. Exceptionnellement, et sur demande motivée de l'étudiant avant cette échéance, la vice-rectrice des ESP peut prolonger celle-ci d'une période n'excédant pas un trimestre.

Mode d'évaluation : l'examen général de doctorat ne comporte aucune valeur en crédits mais l'échec à cet examen est éliminatoire.

#### a) Épreuve écrite

Trois mois avant la date de l'épreuve orale qui se déroule à la fin de la deuxième année (6<sup>e</sup> trimestre) de scolarité (le 31 mai pour les étudiants ayant débuté leur doctorat à l'automne ou le 30 septembre pour les étudiants ayant débuté leur doctorat à l'hiver), le candidat remet, en trois exemplaires (quatre s'il y a codirection):

- Une ou deux compositions;
- Un texte explicatif de la démarche compositionnelle et de l'état d'avancement du projet de thèse (de 15 à 25 pages);
- Une description du plan de travail pour les dernières étapes du projet de thèse;
- Bibliographie et discographie.

Ces documents devront être lus et approuvés par le directeur de recherche, avant leur dépôt au secrétariat académique.

#### b) Épreuve orale

Six semaines avant l'épreuve orale, le président du jury transmet à l'étudiant des questions liées au projet et préparées par les membres du jury. Lors d'une rencontre d'environ deux heures, le candidat expose d'abord son projet de thèse et les réalisations effectuées, ainsi que les grandes lignes du document déposé. Il y a ensuite un échange avec le candidat, sur le document, le projet de création et les questions retenues.

Après avoir complété la scolarité minimale et les cours du programme (avec une moyenne d'au moins 2,7), l'étudiant s'inscrit en rédaction jusqu'au dépôt de son travail, après quoi il s'inscrit en évaluation - correction jusqu'au dépôt du rapport final du jury d'évaluation.

### **MCT 7961 Recherches et compositions finales**

Ces 49 crédits sont attribués à la recherche et à des compositions originales :

- deux ou trois œuvres, dont au moins une d'envergure, avec un enregistrement sonore d'une exécution ou d'une simulation par ordinateur de ces œuvres;
- un travail écrit (65 à 90 pages) comprenant :
  - 1) une mise en contexte de sa démarche compositionnelle (intentions, stratégies compositionnelles, contexte historique, recherche spécifique, etc.);
  - 2) une analyse succincte des œuvres (approche stylistique : style, forme, procédés et approche technique);
  - 3) une bibliographie en rapport avec le champ de création et de recherche spécifique aux œuvres réalisées.



**Modalités d'évaluation**

Note de passage à un cours : 2,0

Moyenne de passage au programme : 2,7

En conformité avec les articles 51 et 97, l'évaluation attribuant à l'étudiant une moyenne cumulative inférieure à 2,7 met fin à la candidature.

**RÈGLEMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (ESP)**

**VEUILLEZ CONSULTER LE SITE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UDEM EN CLIQUANT ICI.**

**Section 1.01 DEPOT FINAL D'UNE THESE OU D'UN MEMOIRE**

**FACULTÉ DE MUSIQUE  
DÉPÔT FINAL D'UNE THÈSE OU D'UN MÉMOIRE – PROCÉDURIER ÉTUDIANT**

**MISE EN CONTEXTE**

---

Si le dépôt final de la thèse ou du mémoire est obligatoire, le type de dépôt et la procédure à suivre peuvent varier. Consultez l'arbre de décision en Annexe 1A pour déterminer ce qui doit être fait dans votre cas. Les options ont été développées dans le but de favoriser un meilleur rayonnement des thèses et mémoires de la Faculté tout en respectant les limites imposées par le droit d'auteur.

**IMPORTANT :** Lorsque vous êtes avisé par la Faculté de faire votre dépôt final, vous êtes invité à procéder dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder la procédure d'octroi du grade.

**DROIT D'AUTEUR ET AUTORISATIONS NÉCESSAIRES**

---

**Intégration de matériel protégé par le droit d'auteur**

- Toute reproduction de matériel protégé par le droit d'auteur doit être faite avec l'accord des détenteurs du droit d'auteur de ces œuvres; qu'il s'agisse d'une thèse ou d'un mémoire diffusé en libre accès dans Papyrus ou diffusé en accès réservé à la communauté UdeM, les règles du droit d'auteur sont les mêmes. Il est donc nécessaire d'obtenir les permissions requises avant le dépôt final, sinon ces contenus (photographies, illustrations, tableaux de données, cartes, partitions, enregistrements sonores ou vidéos, etc.) devront être retirés du document avant le dépôt final.
- Lorsque vous ferez votre dépôt final dans Papyrus, de même que lorsque vous déposerez vos fichiers pour une diffusion en accès réservé UdeM si cela s'applique à vous, vous aurez à déclarer être l'unique détenteur des droits sur le document déposé, ou avoir obtenu les autorisations des autres détenteurs de droit s'il y a lieu; vous êtes donc responsable comme auteur de toute infraction au droit d'auteur dans votre document.
- Consultez la section *Droit d'auteur* de la page suivante pour plus d'information : <http://www.bib.umontreal.ca/theses/redaction.htm>.

**PRÉPARATION DES FICHIERS**

---

**Fichier PDF de la thèse ou du mémoire**

- Les fichiers PDF déposés dans Papyrus et à la Faculté doivent respecter les exigences techniques (notamment l'encapsulation des polices), de protection des renseignements personnels et de nomenclature de fichier qui sont décrites sur le site web suivant : [www.bib.umontreal.ca/theses](http://www.bib.umontreal.ca/theses). Tout dépôt non conforme sera refusé.
- Il est avisé d'effectuer ces opérations (encapsulation des polices, retrait des renseignements personnels) sur une version complète du document, avant de produire s'il y a lieu une version tronquée (par exemple une version où vous aurez retiré des contenus pour lesquels vous n'avez pas les droits de diffusion); ceci vous évitera d'avoir à refaire ces opérations sur un 2e fichier.

- Les partitions doivent être en format PDF (et non en format de logiciel d'édition musicale, comme Finale ou Sibelius), et intégrées au fichier principal de la thèse; en d'autres termes, visez le dépôt d'un seul fichier PDF.

### Production d'une version tronquée

- Si vous devez produire une version tronquée de votre thèse ou mémoire (pour retirer par exemple des contenus pour lesquels vous n'avez pas les droits de diffusion), vous pouvez consulter les pages d'aide des bibliothèques sur la façon de modifier un fichier PDF (supprimer des pages, masquer des contenus...). Voir : <http://www.bib.umontreal.ca/theses/modifications-PDF.htm>.
- Pour faciliter la compréhension du document tronqué pour le lecteur, une référence bibliographique ou une brève description du contenu retiré doit être intégrée à l'endroit approprié dans le document.

### Fichiers complémentaires (audio, vidéo, autre)

- Afin de faciliter la consultation de votre thèse ou mémoire, une liste des fichiers complémentaires rendus accessibles doit être intégrée en annexe de votre document.
- La nomenclature des fichiers complémentaires est soumise aux mêmes règles que le PDF, par exemple :  
Lajoie\_Marie-Antoinette\_2014\_captation\_video.mp4
- Il est recommandé d'utiliser des formats de fichiers répandus qui ne nécessitent pas l'achat par la personne qui consulte d'un logiciel pour faire la lecture du document. Il est particulièrement recommandé de soumettre des fichiers sauvegardés dans les formats suivants :
  - Fichiers sonores provenant d'enregistrements : format .wav ou .mp3 à 256 kbs/s
  - Fichiers audiovisuels : format .mov ou .mp4
- Dans certains cas où un très grand nombre de fichiers sont soumis, il peut être préférable de compresser ces fichiers. Pour plus d'information sur ce sujet et sur les fichiers complémentaires en général : <http://www.bib.umontreal.ca/theses/fichiers-complementaires.htm>.

## PROCÉDURE DE DÉPÔT DANS PYPYRUS

---

- Faites le dépôt dans Papyrus conformément aux règles et procédures disponibles sur le site suivant : <http://www.bib.umontreal.ca/theses/depot-final.htm>.
- IMPORTANT : Selon la situation qui s'applique à vous, si vous avez à remettre à la Faculté une version plus complète de votre document en parallèle du dépôt dans Papyrus, vous **devez ajouter une indication** dans le champ « Note(s) » du formulaire de dépôt Papyrus permettant au lecteur de savoir quels éléments sont manquants et si une autre version est accessible. Exemples de note (à adapter à votre contexte) :

*Cette version du mémoire [ou de la thèse] a été tronquée des éléments de composition originale. Une version plus complète est disponible en ligne pour les membres de la communauté de l'Université de Montréal et peut aussi être consultée dans une des bibliothèques UdeM.*

*Cette version du mémoire [ou de la thèse] a été tronquée des certains éléments protégés par le droit d'auteur. Une version plus complète est disponible en ligne pour les membres de la communauté de l'Université de Montréal et peut aussi être consultée dans une des bibliothèques UdeM.*

Note : Les bibliothèques se chargeront d'ajouter s'il y a lieu dans les outils de recherche le lien vers la version plus complète de votre document diffusée en accès réservé.

## **PROCÉDURE DE DÉPÔT À LA FACULTÉ POUR DIFFUSION EN ACCÈS RÉSERVÉ UdeM**

Une fois le dépôt dans Papyrus complété et selon la situation qui s'applique à vous, si vous devez remettre à la Faculté une version plus complète de votre thèse ou mémoire pour diffusion en accès réservé :

- Préparez le ou les fichiers à remettre. Les fichiers déposés doivent respecter les mêmes exigences techniques (notamment encapsulage des polices de caractères), de protection des renseignements personnels et de nomenclature de fichier que pour les fichiers déposés dans Papyrus; voir [www.bib.umontreal.ca/theses](http://www.bib.umontreal.ca/theses). Tout dépôt non conforme sera refusé.
- Imprimez, complétez, signez et remettez à la TGDE le formulaire *Licence de diffusion non exclusive en accès réservé à la communauté UdeM* : ([http://www.bib.umontreal.ca/theses/licence\\_diffusion\\_acces\\_reserve\\_musique.pdf](http://www.bib.umontreal.ca/theses/licence_diffusion_acces_reserve_musique.pdf)).
- Déposez vos documents sur le site de téléversement de la Faculté de musique en cliquant sur le lien suivant : [http://musique.umontreal.ca/soumission\\_documents.html](http://musique.umontreal.ca/soumission_documents.html).

## **UN MOT SUR L'EMBARGO**

- À l'instar des autres étudiants UdeM, vous pouvez vous prévaloir de l'option d'embargo dans Papyrus prévue pour répondre à des conditions précises [<http://www.bib.umontreal.ca/theses/diffusion.htm#embargo>]. Cette option permet de différer pour une durée prédéterminée mais non infinie dans Papyrus la diffusion en libre accès du document.
- Il n'y a pas d'embargo possible pour la version diffusée en accès réservé à la communauté UdeM (dans les cas où ce dépôt est fait); cette version est rendue disponible immédiatement à la communauté UdeM.
- Voici les deux possibilités si vous demandez un embargo :
  - Déposer une version complète dans Papyrus dont la diffusion en libre accès se fera au terme du délai retenu pour l'embargo. Pas de dépôt d'une version en accès réservé dans cette option.
  - Déposer une version tronquée sur Papyrus dont la diffusion en libre accès se fera au terme du délai retenu pour l'embargo ET déposer en parallèle une version complète qui sera disponible immédiatement en accès réservé à la communauté UdeM.
- Que vous choisissiez de mettre un embargo sur le document dans Papyrus ou non, vous devez déposer une version complète de votre thèse ou de votre mémoire au moment du dépôt final, soit dans Papyrus, soit auprès de la Faculté.

## **BESOIN D'AIDE?**

- **Processus de dépôt et autorisations requises** : Communiquez avec la technicienne en gestion des dossiers étudiants (TGDE) pour les cycles supérieurs de la Faculté de musique (Véronique Lefebvre, [veronique.lefebvre.1@umontreal.ca](mailto:veronique.lefebvre.1@umontreal.ca); 514-343-6111 #5897). Vous pouvez également consulter le [procédurier de dépôt final Papyrus](#).

- **Normes de présentation de la thèse ou du mémoire** : Consultez le *Guide des mémoires et thèses* des Etudes supérieures et postdoctorales (ESP).
- **Création ou modification de fichiers PDF** : Consultez les guides en ligne ([www.bib.umontreal.ca/theses](http://www.bib.umontreal.ca/theses)) ou un technicien en soutien informatique des bibliothèques ([www.bib.umontreal.ca/theses/aide.htm](http://www.bib.umontreal.ca/theses/aide.htm)).
- **Question de droit d'auteur** : Information sur le site Web (<http://www.bib.umontreal.ca/theses/redaction.htm#droits>) / Bibliothécaire en musique ([christiane.melancon@umontreal.ca](mailto:christiane.melancon@umontreal.ca); poste 4701).

## **PREPARATION A L'ADMISSION AU DOCTORAT**

### **Comment se préparer à l'entrevue d'admission**

L'entrevue d'admission a pour objectif de vérifier vos connaissances au niveau analytique et historique, ainsi que la validité de votre projet de recherche. Elle se déroule généralement en deux temps :

Dans un premier temps, il vous sera demandé de vous exprimer assez librement sur votre sujet ou projet de recherche : vous pourrez choisir, par exemple, de décrire les objectifs de votre recherche ou création, la nature de cette recherche, d'en cerner les contours et les étapes méthodologiques ; de revenir sur certains points de votre proposition que vous n'auriez pas pu mettre à l'écrit et que vous souhaiteriez communiquer aux membres du jury ; préciser votre calendrier d'échéance prévu pour la rédaction de votre travail, ou la composition de votre (vos) œuvre(s).

Dans un second temps, vous aurez à répondre à des questions de trois ordres :

Une première période de questions portera sur le sujet de recherche, et les conditions de votre doctorat : quelles vont être les sources de financement de vos études ? Pourquoi avoir comme objectif de faire des études de doctorat, et pourquoi à l'Université de Montréal ? Pourquoi avoir choisi tel directeur de recherche ? Il pourra aussi vous être demandé de clarifier certains points de votre esquisse de projet de recherche qui causent difficulté, ou de revenir sur la bibliographie dont vous aurez fait mention dans votre esquisse ; de faire état de votre connaissance de la littérature existante qui concerne votre sujet de recherche ; ou encore d'établir des liens avec d'autres disciplines, ou d'autres champs du vaste domaine musical.

Ensuite, des questions d'ordre analytique pourront vous être posées : quels sont les grands traits qui se dégagent de l'analyse des œuvres que vous avez jouées dans votre programme de récital de maîtrise (interprétation)? Quels sont les aspects principaux du langage des compositeurs que vous aurez cités qui ont retenu votre attention en tant que créateur (composition)? En quoi l'analyse, qu'elle soit d'ordre purement musical ou sociologique, acoustique, ou autre, viendra-t-elle s'inscrire dans votre sujet de recherche (musicologie)?

Enfin, vous serez interrogé sur vos connaissances historiques : par exemple, vous pourriez être interrogés sur les points suivants : quels sont d'après vous les interprètes majeurs des œuvres que vous aurez choisi d'étudier (interprétation)? Quels sont pour vous les compositeurs majeurs d'aujourd'hui, et ceux dont vous vous sentez le plus redevable au niveau de votre propre langage (composition)? Quels sont les musicologues, ou les théoriciens de la musique, ou les interprètes-écrivains qui ont eu la plus grande influence sur vos recherches, et sur l'orientation que vous comptez donner à votre thèse de doctorat (musicologie)?

De façon générale, il pourra vous être demandé de présenter votre passé d'étudiant, vos précédentes recherches ou composition, votre implication dans la vie musicale en tant qu'interprète ; de parler de vos influences, que celles-ci soient des compositeurs, des interprètes, des chercheurs, des professeurs ; de parler de votre plan de carrière, et des motivations qui vous poussent à entreprendre un doctorat...

### Section 1.02 ESQUISSE DU PROJET DE RECHERCHE POUR L'ADMISSION AU DOCTORAT

#### **Interprétation**

En cinq pages environ, une esquisse du projet de recherche en interprétation doit cerner dans sa globalité le travail que vous vous proposez d'accomplir. Il s'agit de définir votre projet de recherche de doctorat, en insistant tout particulièrement sur le rapport qui s'établira entre votre recherche théorique et votre approche de l'instrument et en particulier du répertoire autour duquel

s'articulera votre programme de doctorat. Vous pourrez structurer votre texte d'après les points suivants :

L'objectif et la cible : quel est l'élément central de votre recherche ? Quel est son centre de gravité principal ? Que chercherez-vous à expliquer, à démontrer, à explorer ?

La méthodologie : votre approche est-elle historique, analytique, socio-historique? Quelle méthodologie allez-vous employer dans votre recherche ?

L'intérêt : pour quelles raisons personnelles vous intéressez-vous à ce sujet précisément ? Quelles sont ses potentielles répercussions sur votre carrière d'interprète ou de pédagogue ?

Le lien avec le répertoire que vous allez aborder dans votre doctorat : quelles retombées, quelles répercussions votre recherche aura-t-elle sur votre approche du répertoire choisi? En quoi va-t-elle orienter votre interprétation ?

Le sujet dont vous allez traiter est-il déjà largement exploré ? Quels sont les ouvrages principaux dont vous allez vous servir ? Fournir une bibliographie de quelques titres (entre trois et huit ouvrages) que vous commenterez brièvement. Quelles autres ressources (sites internet, centres de documentation, archives, etc.) vont vous être nécessaires ?

Le corpus concerné : cernez votre objet d'étude au plus près : quel est le corpus, ou la période, ou la technique instrumentale, ou l'école, ou le pédagogue, dont vous allez chercher à enrichir la connaissance ?

Le lien avec votre pratique de l'instrument : en tant qu'interprète, et pour les autres interprètes de votre instrument, quel est le lien de votre recherche avec la pratique du jeu instrumental ?

Les étapes : comment comptez-vous structurer votre recherche dans le temps que durera votre doctorat ? Quels aspects successifs du sujet de recherche comptez-vous aborder ? Avez-vous à consulter des archives, ce qui nécessiterait un déplacement ?

L'aspect innovateur, l'originalité : en quoi votre recherche apportera-t-elle une connaissance inédite ? Quels sont son intérêt et sa nécessité ? En quoi votre travail de recherche sera-t-il un objet pertinent pour l'apprentissage, ou pour le savoir musical en général ? Si le sujet a déjà fait l'objet d'une importante littérature musicologique, quel est l'aspect nouveau qu'apportera votre recherche personnelle ?

### **PhD Musique**

En cinq à sept pages environ, il s'agira de définir le plus clairement possible votre sujet de recherche (ou de recherche-crédation) :

- L'objectif et la cible : quel est l'élément central de votre recherche ? Quel est son centre de gravité principal ? Que chercherez-vous à expliquer, à démontrer, à explorer ?
- La méthodologie : votre approche est-elle historique, analytique, socio-historique? Quelle méthodologie allez-vous employer dans votre recherche ? Quelles sont les connaissances préalables qu'il vous sera nécessaire d'acquérir avant de vous lancer dans votre recherche ?
- L'intérêt : pour quelles raisons personnelles vous intéressez-vous à ce sujet précisément ? Quelles sont ses potentielles répercussions sur votre carrière de musicologue ou de pédagogue ?
- L'orientation musicologique choisie : votre travail se situera-t-il dans une optique musicologique analytique, historique, ethnomusicologique, neuropsychologique, psycho



acoustique ? Quelle école de pensée, à l'intérieur de votre branche, vous servira de référence ?

- La littérature existante : quels sont les ouvrages de référence dont vous allez vous servir ? Le sujet dont vous allez traiter est-il déjà largement exploré ?
- Le corpus concerné : cernez votre objet d'étude au plus près : quel est le corpus, ou la période, ou la technique instrumentale, ou la problématique sociologique, ou l'école de composition, ou la problématique analytique, etc., dont vous allez chercher à enrichir la connaissance ?
- Les étapes : comment comptez-vous structurer votre recherche dans le temps que durera votre maîtrise ou votre doctorat ? Quels aspects successifs du sujet de recherche comptez-vous aborder ? Avez-vous à consulter des archives, ce qui nécessiterait un déplacement ? D'autres institutions d'enseignement seront-elles impliquées dans votre parcours ? Avez-vous à faire un déplacement sur le terrain afin d'y observer des événements ou d'y collecter des données ?
- Le plan de votre travail : dégagez succinctement les grandes lignes que vous aborderez successivement, et proposez un plan provisoire.
- L'aspect novateur, l'originalité : en quoi votre recherche va apporter une connaissance inédite ? Quels sont son intérêt et sa nécessité ? Si le sujet a déjà fait l'objet d'une importante littérature musicologique, quel est l'aspect nouveau qu'apportera votre recherche personnelle ? En quoi comble-t-elle une lacune dans le domaine du savoir ? Quels champs de connaissance connexes pourraient éventuellement en bénéficier ?
- Les colloques, revues, et autres moyens de diffusion qui pourraient vous servir à faire connaître et rayonner votre recherche. Quelle expérience professionnelle votre maîtrise ou votre doctorat va-t-elle vous permettre d'acquérir ?
- La bibliographie (une ou deux pages) : rassemblez une liste d'ouvrages (ou autres ressources : sites Internet, centres de documentation, archives, etc.) qui vous serviront de point d'ancrage, de référence, dans votre recherche.

### **Composition**

En cinq à sept pages environ, il s'agira de définir le plus clairement possible votre sujet de recherche :

- Dans quelle ligne esthétique vous situez-vous par rapport aux différentes tendances musicales actuelles ?
- Quelles sont les écoles de compositeurs qui vous ont le plus largement influencé ?
- Quels sont les courants historiques, anciens ou actuels, dont vous voudriez faire mention pour décrire votre style, ou le langage que vous avez envie de développer ?
- Quelle est l'image (esthétique, philosophique, littéraire, musicale, etc.) ou le cadre de référence qui stimule le plus votre imagination dans votre approche de la composition ? Quelle place vous donnez-vous comme créateur par rapport à ce cadre plus général ?
- Pourquoi avoir décidé d'entreprendre une maîtrise ou un doctorat en composition ? Quelle est votre expérience en la matière, et quel est votre parcours antérieur ?

- Quel est votre plan de création durant les quatre ans de votre doctorat ? Quel projet avez-vous l'intention de créer ?
- Décrivez succinctement les œuvres que vous avez l'intention de composer, en mentionnant l'instrumentation, les éventuels dispositifs électroniques, le contexte, la ligne esthétique choisie, la durée des œuvres, leur éventuel regroupement en cycles, l'idée qui en a engendré la conception, le temps escompté que vous prendra leur composition, etc.
- Le plan de votre travail : dégagez succinctement les étapes de création, la durée prévue pour chacune d'entre elles, la méthode que vous emploierez. Quelle est votre méthodologie usuelle en ce qui a trait à la composition ?
- Quelles connaissances théoriques vous semble-t-il nécessaire d'acquérir pour mener à bien votre projet ? La connaissance de certains outils logiciels informatiques est-elle nécessaire ? Quelles sont vos lacunes, et quelles sont vos forces ? En quoi votre formation antérieure va-t-elle vous permettre de mener à bien votre projet ?
- De quelles particularités est-il nécessaire de faire mention concernant votre projet ? Avez-vous déjà dans l'idée de travailler en collaboration avec un instrumentiste ou une formation musicale ?
- Sur un plan davantage théorique, quels sont les ouvrages de connaissance ou les essais pamphlétaires qui ont enrichi votre pensée ou votre technique compositionnelle ? Votre œuvre propose-t-elle une remise en question ou s'inscrit-elle en continuité des courants actuels ? Comment ?
- Y a-t-il dans votre projet de création un quelconque degré de métissage des langages : emprunts à différentes écoles compositionnelles occidentales, ou encore métissage entre langage de musique « sérieuse » et populaire, ou entre différentes cultures musicales, ou enfin entre divers arts ?
- Comment envisagez-vous ce métissage, s'il y a lieu ? Comment pensez-vous arrimer et réunir les différentes propositions esthétiques de ce projet multidimensionnel ?
- Dans le cas des compositeurs avec une approche mixte (mixité entre composition instrumentale et électroacoustique) : en quoi votre parcours antérieur (formation, acquisition de connaissances solides dans les deux rayons, expérience de composition instrumentale, acousmatique, ou mixte) vous permet-il d'entreprendre un doctorat en musique mixte ? Quelles sont les raisons, les impératifs esthétiques qui vous engagent dans cette voie de la mixité ?
- Comment comptez-vous rendre possible la diffusion de votre création ? Avez-vous déjà pris contact avec des formations instrumentales, avez-vous dans l'idée d'écrire pour un groupe précis, ou pour une société de concert électroacoustique ?
- En quoi votre projet contribuera-t-il au rayonnement de la création musicale contemporaine ?
- La bibliographie : rassemblez et commentez très brièvement quelques ouvrages théoriques ou œuvres de compositeurs (entre trois et cinq) qui ont marqué votre parcours, et sur lesquels vous pourriez trouver des assises pour votre propre création.

## CRITERES D'EVALUATION

### PROGRAMMES DE DEUXIÈME CYCLE

#### **M.A. Musique**

Mémoire : MUL 6961

Travaux dirigés MUL 6949 et MUL 6950

Les critères suivants seront considérés :

- aptitude du candidat à la recherche telle que démontrée par le mémoire,
- capacité de procéder à des synthèses critiques,
- contribution à l'avancement des connaissances,
- qualité de la langue de rédaction,
- qualité de la présentation matérielle et typographique,
- qualité générale de l'ouvrage (titre, résumé, etc.).

#### **M. MUS – Composition**

Option Musique de création : Composition : MCT 6961

Les critères suivants seront considérés :

##### 1) Critères de présentation :

- Musique instrumentale :
  - partition très propre et lisible, dont la notation est conforme aux normes de la musique imprimée.
- Musique électroacoustique :
  - emballage et CD clairement identifiés, toute information pertinente doit être écrite clairement ;
  - qualité de production : qualité de l'enregistrement et du traitement sonore, définition des plans dans l'espace, équilibre des voies de mixage, qualité des enchaînements, etc.
- Documents accompagnant les partitions et les bandes :
  - qualité du français (syntaxe, orthographe);
  - clarté du discours, de l'organisation et de la présentation;
  - habileté à exposer et à défendre ses idées;
  - réflexion personnelle;
  - jugement, sens critique, rigueur;
  - explication et justification musicale des techniques employées;
  - mise en contexte de la démarche.

##### 2) Critères de forme :

- continuité du discours;
- intérêt renouvelé par des contrastes, variété;
- un début provoquant de l'intérêt;
- mouvement, direction, dynamisme;
- une fin vraiment conclusive, qui ne semble pas arbitraire;
- équilibre formel (au sens auditif);
- développement conséquent du matériau.

##### 3) Critères de langage :

- cohérence;
- personnalité;
- richesse du matériau (intérêt musical et/ou dramatique, convenance au propos).

#### 4) Critères de détails techniques :

##### Musique instrumentale :

- harmonie cohérente : structure des intervalles des accords, tension/résolution, direction, placement de l'accord dans la phrase musicale;
- contrepoint : qualité linéaire des parties;
- orchestration : équilibre entre les plans, fondu, continuité et contrastes bien maniés, traitement des accents, des sommets, écriture idiomatique pour les instruments;
- musique vocale : bonne accentuation rythmique des paroles, voyelles ouvertes aux sommets vocaux.

##### Musique électroacoustique :

- contrôle dynamique du matériau;
- complexité et sophistication des ressources des timbres;
- disposition des registres;
- intégration (pour les œuvres multidisciplinaires);
- agencement des objets sonores dans le temps;
- si les hauteurs sont utilisées de façon importante, voir « harmonie » et « contrepoint », ci-dessus;
- s'il y a contenu extra-musical : relations claires, pertinentes, cohérentes, etc.

#### **M. MUS Interprétation**

Récital final : MIN 6960

#### **M. MUS Direction d'orchestre**

Récital final : MIN 6970

#### **DESS Interprétation**

Récital final : MIN 6800

#### **DESS Répertoire d'orchestre**

Audition finale : MIN 6545

#### **DESS Répertoire d'orchestre 2**

Audition finale : MIN 6549

Les programmes des récitals sont évalués selon les critères suivants :

- le niveau de difficulté de l'œuvre;
- la pertinence dans le programme;
- la garantie de supervision (un professeur);
- l'engagement de responsabilité de l'étudiant;
- la garantie d'implication des membres de la formation

Les prestations lors des récitals seront évaluées selon les critères suivants :

- musicalité (sensibilité, expression, imagination);
- technique (intonation, justesse, précision, contrôle, agilité);

- sens musical (cohérence, sens de la direction, contrôle rythmique);
- respect et compréhension du texte musical (nuances, tempi, phrasé, articulation, structure, prosodie, prononciation);
- compréhension du style;
- sonorité-timbre (qualité, couleur, projection, contrastes);
- personnalité (tenue, présence, contrôle, originalité, sens de la communication).

## **PROGRAMMES DE TROISIÈME CYCLE**

### **Doctorat en musique - Ph. D. Musique**

Thèse : MUL 7991

Les critères suivants seront considérés :

- autonomie réelle de chercheur telle que révélée par la thèse et la soutenance,
- contribution importante et significative à l'avancement des connaissances,
- qualité du contenu et de la forme (plan de travail, méthodes utilisées, résultats et démonstrations, développement argumentatif, bibliographie),
- qualité de la langue de rédaction,
- qualité de la présentation matérielle et typographique,
- qualité générale de l'ouvrage (titre, résumé, etc.).

### **Doctorat en musique - D. Mus. Interprétation**

### **Doctorat en musique - D. Mus. Direction d'orchestre**

### **Doctorat en musique – D. MUS. Composition**

Même que pour la maîtrise en composition

## RENSEIGNEMENTS UTILES

### Guide des étudiants de la Faculté de musique

Toutes les informations concernant la rentrée, le calendrier académique, comment se procurer une carte d'étudiant (etc.) se trouvent dans le Guide des étudiants sur le site de la Faculté de musique.

### Aspects financiers

Le détail des droits de scolarité est disponible sur :

<https://registraire.umontreal.ca/droits-de-scolarite/couts-des-etudes/>

### Date des paiements

Les droits de scolarité doivent être acquittés aux dates suivantes :

- Trimestre d'automne : au plus tard le 15 octobre
- Trimestre d'hiver : au plus tard le 15 février
- Trimestre d'été : au plus tard le 15 juin

### Droits de scolarité impayés

**NOTE :** Un solde au dossier à l'ouverture d'un trimestre entraîne automatiquement l'annulation de l'inscription. L'étudiant recevra un avis d'annulation d'inscription et, après avoir acquitté son solde, devra à nouveau procéder à son inscription (s'il reste de la place).

Vous pouvez consulter votre compte personnel en visitant le site du Centre étudiant, accessible par votre Portail : [www.umontreal.ca](http://www.umontreal.ca).

**IMPORTANT :** aucun grade, diplôme ou bulletin de notes ne sera émis avant que l'étudiant n'ait acquitté tous les frais inscrits à son dossier.

Le Bureau d'aide financière a été mis sur pied afin de soutenir les étudiants ayant des difficultés financières. Vous pouvez consulter leur site au : [www.baf.umontreal.ca](http://www.baf.umontreal.ca)

### Grille d'évaluation facultaire

GRILLE D'ÉVALUATION FACULTAIRE (Faculté de musique)

PREMIER CYCLE	NOTATION	POINTS	ÉQUIVALENCE	CYCLES SUPÉRIEURS
EXCEPTIONNEL	A+	4,3	93-100	EXCEPTIONNEL
EXCELLENT	A	4	90-92	EXCELLENT
	A-	3,7	87-89	TRÈS BON
TRÈS BON	B+	3,3	85-86	
	B	3	83-84	BON
	B-	2,7	80-82	PASSABLE
BON	C+	2,3	77-79	
	C	2	74-76	
	C-	1,7	70-73	ÉCHEC
PASSABLE	D+	1,4	65-69	
	D	1	60-64	
ÉCHEC	E	0,5	35-59	
	F	0	0-34	
Absence non motivée	F*			Absence non motivée

### **Prêts et bourses**

Pour faire une demande prêt et bourse de l'aide financière du gouvernement du Québec, veuillez consulter le site <http://www.afe.gouv.qc.ca/>. Une fois l'aide financière allouée, vous pourrez vous présenter au bureau de l'aide financière pour récupérer votre certificat de prêt : <http://www.baf.umontreal.ca/>. Le Bureau de l'aide financière est situé au 2332, boul. Édouard-Montpetit, 4<sup>e</sup> étage, local A-4302.

L'Université dispose d'un certain nombre de bourses au mérite offertes dans certaines disciplines. Pour plus d'information, consulter le site suivant : [www.bourses.umontreal.ca](http://www.bourses.umontreal.ca).

La Faculté de musique de l'Université de Montréal offre, grâce à de nombreux donateurs, une aide financière à divers groupes d'étudiants. Il suffit de consulter régulièrement le site internet des bourses : <http://www.musique.umontreal.ca/bourses/bourses.html>

### **Travail à temps partiel pour les étudiants**

La Faculté offre des possibilités de travail à temps partiel comme préposé au stationnement, préposé à la billetterie et à l'accueil à la salle Claude-Champagne, comme étudiant-technicien ou étudiant-régisseur. Les personnes intéressées sont invitées à faire connaître leurs disponibilités :

- pour les étudiants-techniciens : communiquer avec le responsable du secteur multimédia au B-384 ou au 514 343-6111, poste 2318;
- pour les préposés au stationnement, billetterie et accueil : déposer un curriculum vitae à la réception – local B-338 – à l'attention du responsable du service à la clientèle;
- pour les étudiants-régisseurs et les étudiants à la production : déposer un curriculum vitae à la réception – local B-338 – à l'attention du responsable du service à la clientèle;
- pour enseigner à l'École des jeunes ou au secteur musique du SAC (Service des activités culturelles) vous devez déposer votre curriculum vitae à la réception de la Faculté, à l'attention de Sophie Lapierre pour l'École des jeunes et de Philip Gareau pour le secteur musique du SAC.

Notez que les auxiliaires d'enseignement sont choisis et recommandés par les professeurs.

### **Demandes d'attestations officielles**

Si vous désirez obtenir un relevé de notes, une attestation d'inscription, une attestation d'obtention de diplôme ou toute autre attestation particulière, vous devez en faire la demande dans votre centre étudiant, ou encore consulter leur site Internet :

<https://registraire.umontreal.ca/documents-officiels/commander-un-document/>.

### **Votre adresse courriel UdeM : seule adresse de correspondance courriel**

Seule votre adresse courriel UdeM sera utilisée pour entrer en contact avec vous : gestion de votre dossier étudiant, convocation à un rendez-vous, absence d'un professeur, etc.

### **Bibliothèque**

Vous pouvez fréquenter gratuitement toutes les bibliothèques de l'Université à condition d'en observer les règlements généraux. Les prêts se font sur présentation de votre carte étudiante. La liste des services offerts aux usagers des bibliothèques est disponible à la bibliothèque de musique – local B-287 – et sur le site Internet de la Direction des bibliothèques :

[www.bib.umontreal.ca/MU/](http://www.bib.umontreal.ca/MU/)

Les heures d'ouverture de la bibliothèque de la Faculté de musique sont disponibles sur le site de la bibliothèque :

<http://www.bib.umontreal.ca/horaires/musique.htm>

Le personnel est à votre disposition pour vous aider dans vos recherches.  
Les disques vinyles ne peuvent être empruntés; l'écoute doit se faire sur place.  
La bibliothèque dispose de postes d'écoute sur différents supports : tables tournantes, lecteur de cassettes, de disques compacts et de DVD.

La bibliothèque dispose également de quatorze ordinateurs dédiés à la recherche sur Internet. Il est à noter que ces ordinateurs sont reliés à une imprimante payante.

## **RESSOURCES MATÉRIELLES**

### **Prêt d'instrument**

Information à venir !

Il est fortement recommandé d'assurer l'instrument dont vous êtes entièrement responsable, peu importe son prix. L'assurance devient toutefois obligatoire si la valeur de l'instrument est de 2 000 \$ et plus.

### **Bureaux à la disposition des étudiants**

Pour faciliter leur travail de recherche, la Faculté met des bureaux à la disposition des étudiants gradués. Vous devez vous adresser au bureau B-362. Un dépôt de 75 \$ est exigé pour la clé. Toutefois et selon la disponibilité de ces bureaux, un ordre de priorité est à respecter :

Ph. D. Musique;  
D. Mus. Composition;  
M. A. Musique;  
M. Mus. Composition;  
D. Mus. Interprétation.

### **Locaux de la Faculté**

#### **Entreposage des instruments**

La Faculté met à votre disposition quelques locaux pour l'entreposage des instruments difficiles à transporter. Pour vous prévaloir de ce service, vous devez vous adresser à Fabienne Louissaint au local B-362. Pour obtenir la clé, un dépôt de 75 \$ est demandé, remboursable au moment où la clé est retournée. Si celle-ci est égarée, le dépôt ne vous sera pas remis. À noter, le nombre de clés disponibles est limité.

#### **L'utilisation des studios et des modules de travail**

La carte étudiante de l'Université est maintenant obligatoire si vous désirez utiliser les locaux de pratique. Pour éviter d'être dérangé durant votre pratique, veuillez placer votre carte étudiante bien à la vue (par exemple, dans la vitre de la porte du studio). Il est demandé aux étudiants de limiter l'occupation de leur studio à trois heures consécutives.

Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'immeuble. Il est également interdit d'apporter des boissons et de la nourriture dans les locaux de pratique.

Aile A :

5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> étages            Modules insonorisés pour le travail individuel  
8<sup>e</sup> étage                            A-825 et A-829 : composition/écriture

Aile B :

1<sup>er</sup> étage                        secteur électroacoustique, composition électroacoustique, acoustique et jazz  
3<sup>e</sup> étage                        laboratoire de micro-informatique/musique



4 <sup>e</sup> étage	chant, flûte, orgue
5 <sup>e</sup> étage	piano interprétation
6 <sup>e</sup> étage	clavecin, cordes, instruments anciens et baroques, percussion
7 <sup>e</sup> étage	basse électrique, cuivres et bois, ensemble claviers, guitare, guitare jazz
8 <sup>e</sup> étage	40 studios pour la pratique instrumentale, studios pour combos jazz

## SOUTIEN AUX ÉTUDIANTS

### Ombudsman

En cas de différend, après avoir épuisé tous les mécanismes de résolution de problèmes mis à votre disposition à la Faculté, vous pouvez vous adresser à l'ombudsman de l'Université, Madame Caroline Roy, au 514 343-2100 ou à [ombudsman@umontreal.ca](mailto:ombudsman@umontreal.ca). Vous pouvez également visiter le site Internet au : <https://ombudsman.umontreal.ca/accueil/>

### Problèmes particuliers et services aux étudiants

Si vous avez besoin d'aide pour des problèmes liés à votre santé, au paiement de vos frais de scolarité ou à la persévérance dans vos études, n'hésitez pas à rencontrer votre responsable de programme ou conseiller pédagogique pour obtenir de l'information sur les ressources disponibles sur le campus. Le personnel du secteur académique pourra également vous indiquer les différents services où vous pourrez trouver de l'aide, vous mettre en relation avec des personnes ressources et assurer le suivi de votre demande.

Pour toute question relative à l'orientation, les possibilités de consultation psychologique, et tout ce qui a trait à la vie étudiante en général, tant pour la recherche d'un logement que pour l'engagement humanitaire, vous pouvez également visiter le site du Service aux étudiants au : [www.sae.umontreal.ca](http://www.sae.umontreal.ca).

### Soutien aux étudiants anglophones

L'Université a mis sur pied un programme de soutien aux étudiants anglophones. Pour vous en prévaloir, veuillez contacter le service au <https://carrefoursae.umontreal.ca/nouvel-etudiant/>

### Centre de communication écrite<sup>1</sup>

Le Centre de communication écrite de l'Université de Montréal (C.C.E.) a la responsabilité de mettre en œuvre la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études adoptée en 2001. Par cette politique, l'Université de Montréal veut s'assurer que tous ses diplômées et diplômés puissent communiquer dans une langue correcte et rédiger des documents de qualité.

Le C.C.E. fait passer les tests ou épreuves jugés nécessaires par l'établissement aux candidates et candidats ou aux étudiants admis, pour évaluer leur connaissance ou leur maîtrise du français oral et écrit. Il transmet aux candidats ou aux étudiants les prescriptions ou les recommandations qui s'ensuivent, le cas échéant.

## DIVERS

### Café étudiant

Le Café étudiant se situe au 2<sup>e</sup> étage de la Faculté. Les heures d'ouverture sont :

- du lundi au jeudi : 8 h 30 à 20 h 00;
- les vendredis : 8 h 30 à 19 h 00;
- les samedis : 9 h 00 à 15 h 00.

<sup>1</sup> Extrait du site Web du Centre de communication écrite de l'Université de Montréal [www.cce.umontreal.ca](http://www.cce.umontreal.ca).

**Stationnement (<http://di.umontreal.ca/communaute/stationnement.html>)**

Vous pouvez vous procurer un permis de stationnement (permis C, valable du 1<sup>er</sup> septembre au 31 août) en vous présentant au bureau du stationnement Pavillon 3200 Jean-Brillant, bureau B-2214. Pour plus d'information, veuillez téléphoner au numéro suivant : 514 343-6942.